

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AUTOMNE 2024 • N°14



— SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS LES LIBÉRAUX AU COEUR DU DISPOSITIF

—
P.3 • ACTUS
CANCER
DU PANCRÉAS

—
P.4 • ZOOM
GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS

—
P.11 • REGARD SUR...
L'INSTALLATION
LIBÉRALE



www.urps-med-aura.fr

L'URPS, FACILITATRICE DE VOS PROJETS !

En tant que Présidente de l'URPS Médecins Auvergne-Rhône-Alpes, je constate souvent que notre institution est méconnue des médecins libéraux. Mon ambition est de faire en sorte que vous sachiez précisément ce que l'URPS peut offrir comme services et comme informations au bénéfice de votre exercice. Par ailleurs nous sommes vos représentants institutionnels. À ce titre, nous avons la capacité de faire remonter vos difficultés de terrain auprès des pouvoirs publics, de défendre vos points de vue et de vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Nous pouvons vous aider dans votre pratique quotidienne. À vous de faire appel à nous.

Ce numéro de *Trait d'Union* présente certaines de nos actions mises en œuvre récemment dans cet objectif, comme l'adhésion au groupement d'employeurs pour ceux qui emploient des salariés et souhaitent se décharger d'un fardeau administratif. L'objectif est de simplifier votre quotidien afin que vous puissiez vous concentrer sur l'essentiel : vos patients.

En outre, nous accompagnons des projets de médecins libéraux dans les territoires, notamment à travers le soutien de l'URPS aux projets d'Équipes de Soins Spécialisés (ESS) en mettant en œuvre une ingénierie de projet adaptée. Cet accompagnement sur-mesure vise à guider les médecins dans leurs initiatives et à les orienter vers les ressources appropriées.

L'URPS, ce sont des médecins libéraux mobilisés pour les médecins libéraux. C'est un atout dont chacun peut se saisir pour améliorer sa pratique et s'implanter dans de bonnes conditions. N'hésitez pas à nous solliciter pour bénéficier de nos services et participer à nos actions. Ensemble, nous pouvons relever les défis de notre profession et œuvrer pour un système de santé plus efficace et humain.

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



L'URPS, ce sont des médecins libéraux mobilisés pour les médecins libéraux. C'est un atout dont chacun peut se saisir pour améliorer sa pratique et s'implanter dans de bonnes conditions. N'hésitez pas à nous solliciter pour bénéficier de nos services et participer à nos actions.



2 JOURS EN LIBÉRAL : LES MÉDECINS VALIDENT !

Démarrage prometteur pour le dispositif « 2 jours en libéral », qui propose aux médecins libéraux d'accueillir des étudiants de la 2^e à la 6^e année pour des sessions d'observation de très courte durée. Voici un bilan après 6 mois d'existence :

350 médecins volontaires pour faire découvrir l'exercice libéral aux externes, de toutes spécialités

+100 sessions de découvertes demandées par les étudiants

Les médecins ayant déjà accueilli des étudiants pour « 2 jours en libéral » jugent l'expérience :

- **Simple** (100% des répondants)
- **Positive** (95% des répondants)
- **Donnant envie d'accueillir d'autres étudiants** (95%)
- **Éveillant même des vocations pour devenir Maître de stage universitaire** (38%)

— Ouvrez vous aussi votre cabinet ou clinique aux étudiants en médecine afin de leur donner le goût du libéral : inscrivez-vous sur 2joursenliberal.urps-med-aura.fr



SE RENCONTRER DANS NOS DÉPARTEMENTS

Se rencontrer entre confrères médecins libéraux d'un même territoire, discuter des enjeux et besoins locaux avec les élus territoriaux, partager les attentes et les bonnes pratiques pour améliorer notre exercice : tel est le programme des Rencontres Territoire et Attractivité organisées par l'URPS Médecins Libéraux AuRA. Depuis avril 2024, le Bureau de l'URPS fait le tour de nos départements afin de proposer aux médecins des moments de rencontres conviviaux et riches en discussions, au plus près de leur quotidien. Après quatre soirées déjà réalisées (en Ardèche, Haute-Loire, Métropole de Lyon et Puy-de-Dôme), les rendez-vous continuent fin 2024 et tout au long de l'année 2025. Suivez notre actualité sur notre site internet et nos réseaux sociaux pour être informés des prochaines rencontres !



SOS PANCRÉAS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



CANCER DU PANCRÉAS : L'URGENCE

Les données sont alarmantes : avec 16 000 nouveaux cas en 2023 en France (contre 4 500 en 1997), une médiane de survie de 6 mois seulement, et la perspective de devenir le 2^e cancer le plus meurtrier au monde en 2030, le cancer du pancréas est un défi pour les soignants. Plus encore en Auvergne-Rhône-Alpes, où, pour des raisons inexpliquées, l'incidence est plus forte que la moyenne nationale. La mortalité de ce cancer est principalement attribuable à un diagnostic tardif, qui rend inaccessible la chirurgie curative ; c'est pourquoi l'URPS Médecins Libéraux AuRA et le réseau ONCOAURA ont créé SOS Pancréas, initiative régionale qui vise à permettre un diagnostic plus précoce et une prise en charge plus rapide de la maladie.

A l'occasion de la Journée Mondiale du Cancer du Pancréas le 21 novembre, nous vous invitons à visionner en replay la formation pluriprofessionnelle « Pour un diagnostic précoce du cancer du pancréas » réalisée en mars dernier à l'URPS. D'autres dates de formation seront proposées prochainement dans les départements : médecins libéraux, formez-vous et informez-vous !

— Informations sur www.urps-med-aura.fr rubrique Santé Publique

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS UN DISPOSITIF À VOTRE SERVICE



Médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes, facilitez le recrutement et la gestion de vos salariés avec le Groupement Employeurs Santé Services (GESS) ! Ce dispositif auquel adhère l'URPS Médecins Libéraux AuRA propose une offre complète de gestion des ressources humaines, adaptée aux professionnels de santé.



Conduite d'entretiens, édition des fiches de paie, calcul des primes, adhésion à une mutuelle, plan de formation, etc. : être employeur ne s'improvise pas ! En tant que médecin libéral, vous pouvez avoir le besoin de recruter du personnel (secrétaires, assistants médicaux, etc.) pour accompagner votre exercice médical, sans pour autant avoir le temps ni les connaissances nécessaires pour la gestion des ressources humaines. C'est pourquoi l'URPS Médecins Libéraux AuRA a adhéré au Groupement d'Employeur Santé Services (GESS) aux côtés de 7 URPS d'autres régions, vous permettant désormais de bénéficier des services de ce dispositif.

QUE PROPOSE LE GESS ?

Le Groupement Employeurs Santé Services propose une offre complète de prestations afin de faciliter le recrutement et la gestion de vos salariés :

- Une **équipe spécialisée en ressources humaines** pour répondre à vos besoins en recrutement et gestion du personnel.
- La **garantie de la gestion sociale** : fiches de paie, coffre-fort numérique, mutuelle, prévoyance.
- Une **mutualisation possible de vos salariés** sur plusieurs structures.
- Une **adaptabilité en fonction de vos besoins** : CDD, CDI, mi-temps, temps plein.

- Un **accompagnement des périodes clés** de vos salariés : période d'essai, entretien annuel, formation, demande de revalorisation salariale.
- Un **coût du service maîtrisé** dans une démarche associative non commerciale.

COMMENT FONCTIONNE LE GESS ?

Tous les médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent faire appel au GESS. Il vous suffit de vous inscrire sur leur site ou de les contacter par email (coordonnées ci-dessous) en faisant part de vos besoins en recrutement ou gestion de personnel. Le Groupement Employeurs Santé Services vous proposera alors une offre sur-mesure.

Le prix de l'adhésion annuelle au GESS est de 50€, sans engagement. Il y a ensuite un coût de l'embauche et des frais de gestion, variables selon la formule choisie et le nombre de salariés.

Pour plus d'informations :
rh.aura@ge-santeservices.org ou
ge-santeservices.org



Il est difficile pour un médecin libéral d'endosser chaque fonction de son entreprise médicale. Être employeur est parfois compliqué ; nous ne sommes pas formés à ce rôle de chef d'entreprise et manquons de temps. Avoir recours à un groupement d'employeur, c'est déléguer certaines tâches et responsabilités du statut d'employeur à un tiers qui a toutes les compétences requises. C'est un moyen d'être aidé dans notre exercice en embauchant secrétaires ou assistants, sans nous rajouter des tâches administratives et en restant aux commandes de notre entreprise médicale !

Dr Emmanuel Zenou,
3^e Vice-Président, ORL

ÉQUIPES DE SOINS SPÉCIALISÉS 4 PROJETS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nouvelle forme d'exercice coordonné à destination de la médecine de spécialité, les équipes de soins spécialisés sont une réponse aux difficultés d'accès aux soins de second recours dans les territoires. 4 projets sont initiés dans notre région, avec le soutien de l'URPS Médecins Libéraux AuRA.

Un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes d'une ou plusieurs spécialités hors médecine générale, choisissant d'assurer leurs activités de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire dont les équipes de soins primaires sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent entre eux : telle est la définition d'une Equipe de Soins Spécialisés (ESS). Dans notre région où les disparités d'accès aux soins sont fortes, les médecins spécialistes ont rapidement identifié

l'intérêt des ESS et plusieurs idées ont émergé sur le terrain. L'URPS s'est engagée à leurs côtés dès 2023 en recensant et analysant les initiatives, puis en missionnant un cabinet spécialisé afin d'offrir aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé. Résultat : 4 projets sont aujourd'hui dans les starting-blocks et n'attendent que le feu vert de l'ARS et de l'Assurance Maladie - à qui ils ont été présentés cet été - pour démarrer ! La balle est désormais dans le camp des institutions pour écrire l'avenir de nos ESS régionales.

LES 4 PROJETS



PÉDIATRIE (régional)

6 pédiatres et médecins généralistes engagés

L'ESS pédiatrie vise à améliorer la qualité et la coordination des soins pour les enfants en développant des parcours de santé intégrés et en renforçant la prévention des maladies infantiles. L'ESS pédiatrie s'appuie sur des initiatives telles que la télémedecine, une hotline, la formation continue et la diffusion de bonnes pratiques.



DERMATOLOGIE (Rhône puis régional)

22 dermatologues engagés

Sous la direction de l'Association des Dermatologues Lyonnais, l'ESS dermatologie souhaite répondre aux difficultés majeures d'accès aux soins de cette spécialité. Parmi les priorités : fluidifier l'accès à l'expertise dermatologique, réduire les délais de diagnostic et de traitement et établir une prise en charge globale, tant médicale que chirurgicale, des affections cutanées.



ENDOCRINOLOGIE (régional)

10 diabétologues engagés

L'objectif de l'ESS en endocrinologie, sous la direction de l'association LiberPomP, est de renforcer l'accès à l'expertise endocrinologique, de réduire les délais de diagnostic et de traitement, et d'établir une prise en charge globale des pathologies endocriniennes.



OBÉSITÉ (Isère)

67 professionnels de santé engagés

L'objectif de l'ESS en obésité est de fournir une prise en charge complète et personnalisée des patients adultes obèses, en améliorant l'accès à des soins coordonnés à travers une approche intégrative qui utilise les dernières innovations technologiques pour la gestion des parcours de soins. L'ESS en obésité collabore avec le Centre Spécialisé de l'Obésité.

SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

LES LIBÉRAUX AU COEUR DU DISPOSITIF

■ ■ ■

Expérimenté à partir de 2021, le Service d'accès aux soins (SAS) est désormais généralisé : en Auvergne-Rhône-Alpes, les 12 départements disposent de SAS opérationnels depuis l'été 2024. Parce que l'engagement des médecins libéraux est essentiel pour le bon fonctionnement de ce dispositif, l'URPS accompagne les acteurs du SAS dans les territoires.

C'était un objectif annoncé par le gouvernement pour l'été 2024 : doter chaque département d'un service d'accès aux soins opérationnel. Prévu dès 2019 dans le Pacte de refondation des urgences, le SAS est un modèle de prise en charge des patients qui consiste à orienter et répondre aux demandes de soins non-programmés, urgents, partout et à toute heure, en cas d'indisponibilité du médecin traitant. Avec pour objectif majeur de soulager les urgences des nombreux passages (entre 30% et 40%) qui pourraient être pris en charge dans un cabinet de ville.

UN PARTENARIAT VILLE-HÔPITAL

Le SAS s'appuie sur un partenariat ville-hôpital pour proposer à toute personne présentant un besoin de santé urgent et n'ayant pas de médecin traitant disponible, d'entrer en contact avec un professionnel de santé. Le premier volet du SAS est une régulation téléphonique via un appel au 15 : le patient est orienté, selon le degré d'urgence de la situation, vers la filière d'aide médicale urgente ou vers la filière de médecine générale. C'est alors le premier niveau d'intervention des médecins libéraux : en tant que régulateurs médicaux, les médecins généralistes – ou d'autres spécialités appropriées – proposent les conseils médicaux adaptés ou orientent le patient vers une consultation.

Le second volet du SAS est celui de l'effection médicale : lorsqu'une consultation médicale est nécessaire pour le patient, le SAS doit permettre de lui trouver un rendez-vous auprès d'un médecin

de ville sous 48 heures. Les médecins libéraux volontaires font donc remonter leurs créneaux disponibles sur une plateforme digitale dédiée au SAS, grâce à laquelle les opérateurs de soins non-programmés peuvent trouver des rendez-vous pour les patients du SAS.

DÉPLOIEMENT ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

La réussite du SAS, qui vise à améliorer l'accès aux soins non-programmés des patients, repose donc grandement sur l'engagement des médecins libéraux. Parce qu'un tel dispositif nécessite mobilisation et coordination à l'échelle de chaque département, l'URPS s'est mobilisée pour accompagner les porteurs de projets sur nos territoires. Après avoir nommé un élu URPS référent du SAS dans chaque département, l'Union a participé activement au déploiement des structures locales et aux relations entre les acteurs. Elle a également développé des outils pour faciliter les démarches de mise en place des SAS : modèles de conventions, de statuts, de fiches de poste, etc. Maintenant que l'ensemble des SAS de la région sont déployés, l'URPS poursuit son accompagnement des acteurs de terrain, notamment en organisant des retours d'expérience qui permettent de partager réussites, contraintes et conseils entre médecins libéraux investis dans les SAS départementaux. La dernière réunion en date, début septembre 2024, a mis en lumière le besoin de plus de médecins régulateurs dans de nombreux départements : découvrez p.9 cette activité qui est peut-être faite pour vous !

12

SAS opérationnels en Auvergne-Rhône-Alpes depuis l'été 2024, soit l'ensemble des départements de notre région couverts par ce dispositif.

6 JOURS / 7

Le SAS fonctionne de 8h à 20h en semaine, et de 8h à 12h le samedi. Certains départements où le SAS a été récemment lancé fonctionnent pour l'instant selon des horaires réduits. ■ ■ ■

S'ENGAGER DANS LE SAS EN TANT QUE MÉDECIN LIBÉRAL



ÊTRE MÉDECIN RÉGULATEUR DU SAS

C'est quoi ? Le médecin régulateur prend en charge par téléphone les patients ayant appelé le SAS mais dont la situation ne dépend pas de l'Aide Médicale Urgente. Il évalue leur besoin et propose, selon le cas, des conseils médicaux téléphoniques ou l'orientation vers une consultation médicale.

Quelle rémunération ? 100€/heure.

Comment participer ? En vous faisant connaître de votre association de régulation (coordonnées ci-dessous). Des formations permettent de maîtriser les spécificités de la régulation téléphonique.

ÊTRE MÉDECIN EFFECTEUR DU SAS

C'est quoi ? Le médecin effecteur reçoit en consultation les patients que le SAS a orienté vers une prise en charge médicale.

Quelle rémunération ? 1400 euros/an dans le cadre du forfait structure + une majoration « soins non programmés » de 15€ pour toute consultation orientée par le SAS

Comment participer ? En vous inscrivant sur la plateforme numérique du SAS (<https://sas.sante.fr>) pour y faire remonter les plages vacantes de votre agenda. Rapprochez-vous également de votre association d'effecteurs (coordonnées ci-dessous).

Plus d'infos : www.urps-med-aura.fr, rubrique Organisation et offre de soins

LES CONTACTS PAR DÉPARTEMENTS

AIN (01)

Effection et régulation :
APSUM01
coralguichard@gmail.com

ALLIER (03)

Effection et régulation :
AMLAPS - amlaps-03@wanadoo.fr

ARDÈCHE (07)

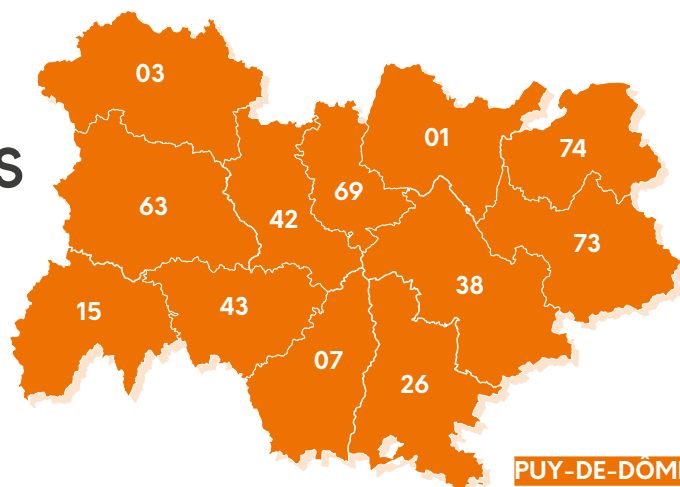
Effection : SASLIB07
coordonnateur.sas07@ch-privas.fr
Régulation : ARLUM 07
coordonnateur.sas07@ch-privas.fr

CANTAL (15)

Effection : AMBAC / R'MED
secretariatambac@gmail.com
Régulation : AMBAC
drjacquesdalbin@wanadoo.fr

DRÔME (26)

Effection : SNP 26
c.morvan@snp26.fr
Régulation : UM26
dr.barbier@mmedchabeuil.fr



ISÈRE (38)

Effection : FIPSEL
sas38.fipsel@gmail.com
Régulation : AMRLI
medecinsregulateurs38@gmail.com

LOIRE (42)

Effection : SASLIB 42
coordinationsaslib42@gmail.com
Régulation : FAPSUM
pds.loire@gmail.com

HAUTE-LOIRE (43)

Effection : PLS 43
reglib43@gmail.com
Régulation : REGLIB 43
reglib43@gmail.com

PUY-DE-DÔME (63)

Effection : SAS 63 ambulatoire
coordination.sas63@gmail.com
Régulation : Régulation 63
dr.pierre.chaput@gmail.com

RHÔNE (69)

Effection : AEL69
coordonnateur@ael69.fr
Régulation : AMR69
regulationliberale69@gmail.com

SAVOIE (73)

Effection et régulation : ARLSNP73 -
contact@arlsnp73.fr

HAUTE-SAVOIE (74)

Effection et régulation :
AMLU 74 - sas.amlu74@gmail.com



MÉDECIN RÉGULATEUR : POURQUOI PAS VOUS ?

Essentielle dans l'organisation des soins tant pendant les horaires de la PDSA (soirs et week-ends) qu'en journée avec le SAS, la régulation médicale libérale est en sous-effectif dans notre région. Les Drs Yannick Frézet (42) et Roland Rabeyrin (43), médecins généralistes et élus URPS investis dans la régulation libérale de leurs départements, nous présentent cette activité complémentaire à la pratique au cabinet.



Quelle est votre expérience de la régulation médicale ?

Y. Frézet : Je suis régulateur libéral depuis 2015. J'ai pour cela effectué une formation initiale en DPC sur la gestion des soins non-programmés en régulation, puis le DIU de régulation dans un centre de régulation SAMU. J'effectue en moyenne 5 à 8 gardes par mois. Je suis également responsable de la régulation libérale au SAMU de St-Etienne.

R. Rabeyrin : Je suis régulateur libéral depuis 2007 et j'ai été l'un des acteurs de la mise en place de la régulation libérale de la Haute-Loire. Nous avons dès le début fait le choix d'outils permettant la régulation délocalisée, ce qui nous a permis de recruter un nombre de régulateurs suffisant - un défi dans notre petit département. Je porte également le projet SAS du 43.

Qu'est-ce qui vous motive dans cette fonction ?

Y. Frézet : La motivation principale a été de diversifier mon activité et de découvrir une autre façon d'aborder la prise en charge du patient. Cela m'a permis de retrouver une coordination d'équipe au sein du CRRA, très agréable à l'opposé de notre exercice médical quotidien qui reste individualiste. La rémunération de la régulation libérale est tout à fait honorable également.

R. Rabeyrin : Mon investissement a été dicté par la volonté que la médecine générale libérale prenne à bras le corps cette mission et qu'elle en garde la maîtrise. Notre association départementale des régulateurs libéraux est devenue un lieu d'échanges et de solidarités qui m'a fait du bien lors d'années difficiles pour la profession. Enfin l'indemnisation correcte des astreintes de régulation, par ailleurs défiscalisée, permet de diversifier ses revenus.

On déplore aujourd'hui un manque de volontaires pour la régulation libérale : quels sont les freins et comment les dépasser ?

R. Rabeyrin : Certains médecins ont peur de ne pas pouvoir faire un diagnostic par téléphone avec un patient qu'ils ne connaissent pas. La réalité est que le régulateur n'est pas là pour faire un diagnostic mais pour évaluer un niveau de gravité, et prendre les décisions qui en relèvent ; c'est fondamentalement différent.

Les déplacements jusqu'au centre 15 peuvent également être contraignants : notre organisation en régulation délocalisée permet de prendre ses astreintes au cabinet ou à domicile.

Y. Frézet : Il existe une crainte du risque médico-légal, or le nombre de poursuites judiciaires dans l'activité de régulation est faible et engage principalement la responsabilité de l'hôpital de rattachement. Certains confrères craignent également un investissement trop lourd, il faut alors rappeler que le régulateur choisit lui-même le nombre de ses gardes, leur durée et les créneaux.

Que conseillerez-vous à un confrère envisageant de pratiquer la régulation médicale ?

Y. Frézet : De venir découvrir ce que c'est avant de juger d'une pratique qu'on ne connaît que très peu. Les associations de régulation organisent régulièrement des temps d'échanges. Également, d'effectuer une formation initiale en DPC, ce qui permet, en parallèle de quelques heures de double écoute, de découvrir le cadre réglementaire de la régulation libérale.

R. Rabeyrin : De réfléchir au modèle économique de son activité et de considérer ce que peut lui apporter cette pratique de la régulation, qui par ailleurs ne génère aucune surcharge administrative complémentaire.



Un conseil ? Venir découvrir ce qu'est la régulation médicale libérale avant de juger d'une pratique qu'on ne connaît que très peu



GROUPE DE TRAVAIL

REGARD SUR...

GT SANTÉ PUBLIQUE



Depuis le début du mandat, le Groupe de Travail Santé Publique affilié au Collège des médecins généralistes, a fait de la santé mentale un axe de travail prioritaire. Dans un contexte où l'obtention d'un rendez-vous auprès d'un psychiatre est difficile, les médecins généralistes sont en effet de plus en plus confrontés à des prises en charge complexes en psychiatrie. Le GT Santé Publique, coordonné par le Dr Anne Plagnard-Bouteille, s'est donc rapproché des psychiatres libéraux afin d'**initier une expérimentation : le dispositif EcoGéPsy, pour « Echange Confraternel entre Généralistes et Psychiatres »**. L'idée ? Développer les téléconsultations entre psychiatres et généralistes autour des patients suivis par ces derniers, afin de les guider dans une prise en charge plus adaptée. Un dispositif simple et confraternel, qui améliore les soins proposés au patient et le vécu du médecin généraliste, sans être contraignant pour le psychiatre !

— Pour en savoir plus et participer : www.urps-med-aura.fr rubrique Santé Publique puis Santé mentale ou contactez dominique.mochon@urps-med-aura.fr



EcoGéPsy

Échange confraternel entre Généralistes et Psychiatres



GT CANCER

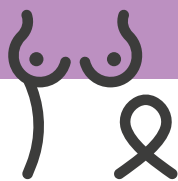
Octobre rose est une opération incontournable dans la sensibilisation et la lutte contre le cancer du sein. Le Groupe de Travail Cancer, affilié au Collège des médecins spécialistes sous la responsabilité du Dr Eric Teil, a souhaité à cette occasion rappeler le rôle central des médecins libéraux dans le dépistage organisé du cancer du sein. En partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers régional (CRCDC AuRA), le GT Cancer a **développé un outil numérique centré sur le parcours des médecins libéraux dans ce dépistage organisé**. Il rappelle en détail, pour les généralistes, gynécologues et radiologues, les missions centrales et notamment la vocation majeure de prévention et information auprès de leurs patientes âgées de 50 à 74 ans. L'outil est à découvrir sur le site du CRCDC AuRA, en partenariat avec l'URPS Médecins Libéraux :

— www.depistagecanceraura.fr



335 248

femmes dépistées dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein en AuRA, en 2023



INSTALLATION LIBÉRALE UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

Encourager et accompagner les médecins à s'installer en libéral est un enjeu pour l'attractivité de la profession. Avec sa cellule d'aide à l'installation, l'URPS Médecins Libéraux AuRA propose diverses ressources aux jeunes diplômés qui débutent leur carrière, mais aussi aux médecins désireux de changer de lieu d'exercice.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Quels sont les besoins et l'offre de soins sur la commune envisagée pour votre installation ? Pour guider votre projet d'installation, l'URPS passe au crible les zones envisagées pour votre futur cabinet et vous propose un diagnostic démographique et territorial personnalisé.

CONSEILS, INFOS ET RÉSEAU DE PARTENAIRES

Besoin de conseils adaptés à votre projet ? L'URPS se charge de recueillir les informations nécessaires et de vous proposer des outils et/ou contacts pour vous orienter sur des sujets juridiques et réglementaires, géographiques, financiers et administratifs.



LA CELLULE D'AIDE À L'INSTALLATION, un dispositif personnalisé d'accompagnement sur-mesure.

Envoyez vos demandes à installation@urps-med-aura.fr
Infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en libéral, puis S'installer en libéral

RENCONTRES PERSONNALISÉES

Entrez en contact avec un(e) confrère/consœur du territoire pour échanger sur les spécificités locales et vous aider à créer votre réseau de professionnels de santé.

PETITES ANNONCES MÉDICALES

Vous souhaitez effectuer des remplacements, vous associer avec des confrères déjà installés, reprendre un cabinet ? Découvrez toutes les opportunités de la région dans les petites annonces postées par vos pairs.

JOURNÉES D'ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Chaque année, l'URPS donne rendez-vous aux internes de médecine générale en fin de parcours pour une journée d'information autour de l'installation libérale, en partenariat avec les universités et syndicats étudiants. L'occasion de répondre à toutes les questions sur les thématiques qui intéressent les futurs installés !





L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 14 500 médecins libéraux
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Accompagner des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ Tél : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr



NOUVEAU SITE INTERNET

dédié aux médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes



www.urps-med-aura.fr



Informations

Actualités

Ressources

Annonces médicales

Accompagnement
à l'exercice libéral

Santé publique

Organisation des soins

Etc.

